

Réunion du 6 janvier 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe MAURER

**N° CP/2014/13 - Hébergement touristique et restauration traditionnelle - 2144  
Aide en faveur de l'hôtellerie familiale et indépendante et du  
camping**

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à la commune de Wasselonne l'aide suivante, conformément au tableau annexé :

- 65 800 € au titre de l'aide à la modernisation des campings à gestion communale.

Cette subvention sera versée en deux fois au bénéficiaire : un acompte de 30 % minimum sur présentation d'un décompte intermédiaire des travaux, le solde sur présentation du décompte définitif des travaux.

Le versement de l'aide est subordonné à la réalisation des contreparties énoncées par le rapport et l'annexe au rapport.

La commission permanente décide en outre de proroger jusqu'au 30 avril 2014 les délais de réalisation du programme de travaux et de présentation des pièces justificatives concernant la subvention n° 2010D003483 attribuée par délibération n° CP/2010/260 du 12 avril 2010 à l'hôtel-restaurant "Alsace Village" situé à OBERSTEINBACH.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140106-83682-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 16/01/14